

TOUR CORREZE 2020

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 31 août 2020

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

<u>Dimanche 27 Septembre 2020</u>	<u>Dimanche 11 Octobre 2020</u>	<u>Dimanche 15 Novembre</u>
GOLF DE BRIVE	GOLF DE NEUVIC	GOLF D'AUBAZINE

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs doivent :

- Etre titulaire de la licence ffgolf de l'année en cours dans un club du département de la Corrèze (19) pour entrer dans le classement final.
- Etre titulaire de la licence ffgolf de l'année en cours dans un club des départements de la Creuse, de la Dordogne ou de la Haute Vienne pour pouvoir y participer
- Etre de catégorie cadet ou moins (U18)
- Le joueur doit être également titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat médical en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

1-2) Quotas et catégories :

Le champ des joueurs respectera, pour chaque catégorie d'âge (catégories 2020 prises en compte) et de sexe, les quotas établis ci-dessous :

CATÉGORIE en 2019	Garçons	Filles
	<i>Idx*</i>	<i>Idx*</i>
18 TROUS	36	36
9 TROUS	54	54
P&P	<i>Drapeau Blanc</i>	<i>Drapeau Blanc</i>
Avec un nombre maximal total :	72	

* *Idx = index arrondi maximum prévisible pour entrer dans les quotas.*

II – FORME DE JEU

2-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes (§ 5.3-6-4).

NOTA 1 : Les distances recommandées sont des distances maximales, le CD pourra, en fonction des conditions climatiques, éventuellement raccourcir ces distances afin que les joueurs soient en mesure de garder les mêmes clubs quelle que soit la saison.

2-2) Forme de jeu :

- Stroke-play / 18 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index avec un classement par points en brut par sexes et catégories d'âge séparées (pour les garçons).
- Strokeford / 9 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index avec un classement par points en brut par sexes et catégories d'âge séparées (pour les garçons).
- Strokeford / 18 trous par épreuve pour le P&P avec un classement par points en brut par sexes.

2-3) Attribution des points :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Si des joueurs n'ont pu participer au Tour Corrèze, car inscrit à une autre compétition fédérale, ils se verront attribuer autant de points qu'une 3ème place, soit 60 points.

Points par épreuve

Place	Points P&P	Points 9 trous	Points 18 trous
1 ^{er}	50	75	100
2 ^{ème}	35	52	70
3 ^{ème} ou compétition fédérale	30	45	60
4 ^{ème}	25	38	51
5 ^{ème}	21	32	43
6 ^{ème}	17	26	35
7 ^{ème}	15	23	31
8 ^{ème}	13	19	26
9 ^{ème}	10	15	20
10 ^{ème}	9	13	18
11 ^{ème}	7.5	11	15
12 ^{ème}	7	10	14
13 ^{ème}	6.5	9.5	13
14 ^{ème}	6	9	12
15 ^{ème}	5.5	8.5	11
16 ^{ème}	5	8	10
17 ^{ème}	4.5	7	9
18 ^{ème}	4	6	8
19 ^{ème}	3.5	5	7
20 ^{ème}	3	4.5	6
21 ^{ème}	2.5	3.5	5
22 ^{ème}	2	3	4
23 ^{ème}	1.5	2.5	3
24 ^{ème}	1	1.5	2
25 ^{ème}	1	1	1

2-4) Classement du Championnat Inter Départemental :

Le classement final prendra en compte les résultats sur les 3 épreuves organisées.

2-5) Départage :

En cas d'égalité en points pour la 1ère place finale, on prendra le score brut du 3ème tour en comparant les 18, 9, 6, etc ... derniers trous, pour déterminer le vainqueur du Tour Corrèze. Un joueur absent à ce 3ème tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.

2-6) Intempéries :

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries ou autre, si possible elle sera reportée sinon le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

2-7) Changement de série :

Un joueur ayant obtenu l'index requis pourra changer de série au cours de l'année et conservera les points obtenus dans la série qu'il occupait précédemment.

Ainsi un U12 ayant fait gagné une épreuve P&P, et donc ayant marqué 50 points, pourra passer sur 9 trous si son index est inférieur à 54 en gardant ses 50 points.

III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

La date limite des inscriptions est fixée au plus tard 7 jours avant le jour de l'épreuve. Les inscriptions sont gratuites, toutefois une participation de 5 euros par rencontre sera demandée aux joueurs, donnant droit à une boisson et un seau de balles.

- Elles se font par l'intermédiaires des clubs, qui doivent les faire parvenir au C.D.19 par courriel avec les noms, prénom, catégorie et index des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription). Les ordres de départ seront communiqués le mercredi précédent la compétition.
- Si un joueur obtient l'index requis ou le drapeau requis en cours du Tour, il pourra participer à l'étape suivante dans le respect du règlement en cours.

3-2) Forfaits :

Les joueurs doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Corrèze.

3-3) Départs :

Les départs se font par séries décroissantes (les U12 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs.

L'heure du premier départ préconisée est 10h00 et pourra être ajusté en fonction de la saison. Il est aussi préconisé de faire les départs du 1 et du 10 autant que possible voire en shot gun.

IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

4-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

- Lors des épreuves du Tour Corrèze, les P&P et 9 trous pourront être accompagnés par une personne désignée par le comité pour aider au comptage des coups et veiller au respect du temps de jeu. Ils doivent aussi permettre d'appeler l'arbitre (ou le comité d'épreuve) en cas de différends sur l'application d'une règle entre les joueurs.

- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

4-2) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le C.D et le club recevant.

Les résultats sont publiés sur le site du comité départemental, et envoyés aux responsables jeunes par mail.

V - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après le dernier tour. Un trophée sera offert aux premiers de chaque série.

VI - COMITÉ D'ORGANISATION - COMITÉ D'ÉPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité de Corrèze,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant